



**COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2018

De la session ordinaire tenue au centre administratif, sis au 341, rue Principale Nord, Amos, Québec, dans le local 3050.

PRÉSENCES

Les membres du conseil des commissaires :

M ^{mes}	Lyne Brousseau, Jeanne Grenier Annie Quenneville, Isabelle Rouillard	par conférence téléphonique présidente
MM.	Denis Coutu, Marc Désilets Jean-François Drouin, Jeannot Létourneau, Carl Périgny Éric Pomerleau Stéphane Saulter, Joël Turcotte	vice-président représentant du comité de parents représentant du comité CEHDAA représentant du comité de parents

Les directions de services :

M ^{mes}	Johanne Godbout, Stéphanie Carignan, Maryline Lambert,	secrétaire générale directrice du Service de l'enseignement, des services éducatifs complémentaires et du Transport directrice du Service des ressources humaines
MM.	Francis Audet, Pascal Germain, Yannick Roy,	directeur du Service des ressources matérielles et administratives directeur du Service des ressources financières directeur général

ABSENCE

Aucune

1. Ouverture de la séance

Le quorum est atteint. L'assemblée est présidée par madame Annie Quenneville, présidente.

Il est 19 heures.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Isabelle Rouillard,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

QUE la présidente d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE.

**CC-7179-18****ORDRE DU JOUR****2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du 18 juin 2018;
4. Intervention de l'assemblée;
5. Comité de parents et comité EHDAA;
6. Correspondance:
 - 6.1 Élections scolaires
7. Suivi de dossiers:
 - 7.1 Adoption du Plan d'engagement vers la réussite :
8. Huis clos (reporté à la fin de la rencontre)
9. Dossiers à développement :
10. Dossiers courants :
 - 10.1 Adoption de la Politique relative aux drogues, aux médicaments et à l'alcool;
 - 10.2 Entente avec le Club de patinage artistique d'Amos;
 - 10.3 Tarification Sport Étudiant 2018-2019;
 - 10.4 Octroi de contrat- Remplacement du système de caméras du pavillon La Forêt;
 - 10.5 Autorisation d'aller en appels d'offres pour a) les projets retenus aux mesures en maintien des bâtiments 2018-2019 et b) le transport long-courrier
 - 10.6 Budget initial 2018-2019;
 - 10.7 Libération syndicale SEUAT;
 - 10.8 Modification au plan d'effectifs du personnel de soutien secteur général ;
 - 10.9 Présentation des dossiers de candidature de la CSH au prix coup de cœur de l'ACSAT et de l'ordre du mérite de la FCSQ;
 - 10.10 Transport scolaire A) contrat et B) tarification ;
 - 10.11 Octroi de postes A) Conseillère/conseiller en information scolaire et professionnelle B) technicienne/technicien en travail social ;
11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général :
12. Autres sujets:
8. Dossiers – huis clos :
 - 8.1 Ajout d'espace;
 - 8.2 Réorganisation administrative ;
 - 8.3 Action collective frais chargés aux parents :
13. Clôture de la séance.



CC-7180-18
3 - ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL
DU 18 JUIN 2018

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Jeanne Grenier, que la secrétaire d'assemblée soit et elle est exemptée de la lecture du procès-verbal du 18 juin 2018.

QUE ce procès-verbal soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

4. Intervention de l'assemblée

Aucune intervention de l'assemblée.

5. Comité de parents et comité consultatif EHDAA

Aucun suivi de comité.

6. Correspondance

6.1 Élections scolaires

La présidente présente une correspondance du gouvernement du Québec informant du report des élections scolaires ainsi que des modifications apportées à cette Loi, notamment l'utilisation d'un mode de votations à distance.

7. Suivi de dossiers

CC-7181-18

7.1 ADOPTION DU
PLAN
D'ENGAGEMENT
VERS LA RÉUSSITE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan l'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration de ce plan a été gérée par un comité de travail en collaboration avec le comité consultatif de gestion et le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique dans l'élaboration de ce plan, des consultations ont été tenues auprès du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, des conseils d'établissement, des enseignants et des autres membres du personnel, de même que des élèves.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jeannot Létourneau,



QUE la Commission scolaire adopte son plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 tel que déposé à cette séance et que ce plan soit transmis pour approbation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE.

8. Huis clos

Ce point est traité en fin de séance.

9. Dossiers à développement

Aucun dossier à développement.

10. Dossiers courants

CC-7182-18

**10.1 ADOPTION DE
LA POLITIQUE
RELATIVE AUX
DROGUES, AUX
MÉDICAMENTS ET À
L'ALCOOL**

CONSIDÉRANT le processus de consultation pour l'adoption de la politique relative aux drogues, aux médicaments et à l'alcool;

CONSIDÉRANT les recommandations et les modifications à ladite politique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jean-François Drouin,

QUE cette commission scolaire adopte la politique relative aux drogues, aux médicaments et à l'alcool, et ce, telle que déposée.

ADOPTÉE.

CC-7183-18

**10.2 ENTENTE AVEC
LE CLUB DE
PATINAGE
ARTISTIQUE D'AMOS**

CONSIDÉRANT la demande logée par le Club de patinage artistique d'Amos d'un prêt de service d'une enseignante pour 8,05% de sa tâche;

CONSIDÉRANT que le Club de patinage artistique d'Amos s'inscrit dans un programme sport-études offert à cette commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Jessica Fortier à exercer les fonctions d'entraîneuse pour cette organisation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Marc Désilets,

QUE la présidente et le directeur général soient et ils sont autorisés à signer une entente avec le Club de patinage artistique d'Amos, pour un prêt de services d'environ 8,05% de madame Jessica Fortier, enseignante-orthopédagogue à aux écoles Notre-Dame-de-Fatima de Landrienne et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Saint-Marc-de-Figuery pour la période du 10 septembre au 7 décembre 2018, afin d'effectuer les cours de patinage artistique dans le cadre du programme sport-études.



QUE cette libération soit et elle est accordée que si une personne reconnue capable par la Commission est disponible pour effectuer le remplacement.

ADOPTÉE.

CC-7184-18

**10.3 ADOPTION DE
LA TARIFICATION DU
SPORT ÉTUDIANT**

CONSIDÉRANT la tarification actuelle des différents programmes sportifs du Service des sports;

CONSIDÉRANT les coûts associés à ces programmes;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un financement adéquat;

CONSIDÉRANT l'article 2.2.5 de la Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Éric Pomerleau,

QUE cette Commission scolaire autorise le Service des sports à modifier la tarification des différents programmes sportifs, et ce, pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE.

CC-7185-18

**10.4 OCTROI DE
CONTRAT-
REPLACEMENT DU
SYSTÈME DE
CAMÉRAS DU
PAVILLON LA FORÊT;**

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer pour le remplacement du système de caméras de l'école secondaire d'Amos – pavillon La Forêt;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été effectué;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes le 29 juin 2018;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,

QUE cette Commission scolaire retienne la plus basse soumission conforme, soit Alarme La-Sar inc, au montant de 119 240,00 \$ (avant taxes) pour le remplacement du système de caméras à l'école secondaire d'Amos – pavillon La Forêt.

QUE cette Commission scolaire autorise le directeur général pour les dépassements des coûts du projet, jusqu'à un maximum de 10 % de la valeur du projet.

ADOPTÉE.



CC-7186-18

**10.5 A)
AUTORISATION
D'ALLER EN APPELS
D'OFFRES POUR A)
LES PROJETS RETENUS
AUX MESURES EN
MAINTIEN DES
BÂTIMENTS 2018-
2019**

CONSIDÉRANT les projets retenus dans le cadre des mesures régulières et additionnelles du maintien des bâtiments et résorption du déficit d'entretien pour 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets nécessite des appels d'offres publics;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et administratives soit et est autorisé à procéder aux appels d'offres nécessaires afin de réaliser les travaux pour les projets retenus dans le cadre des mesures régulières et additionnelles du maintien des bâtiments et résorption du déficit d'entretien pour 2018-2019.

ADOPTÉE.

CC-7187-18

**10.5 B AUTORISATION
D'ALLER EN APPEL
D'OFFRES
POUR LA LOCATION
D'AUTOCAR
POUR LE TRANSPORT
DES ÉQUIPES
SPORTIVES**

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la location d'autocar pour le transport des équipes sportives de la commission scolaire Harricana vient à échéance le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retourner en appel d'offres afin de renouveler le contrat;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jeannot Létourneau,

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et administratives soit et est autorisé à procéder à l'appel d'offres nécessaire afin de renouveler le contrat pour la location d'autocar pour le transport des équipes sportives de la commission scolaire Harricana.

ADOPTÉE.

CC-7188-18

**10.6 ADOPTION DU
BUDGET DE
FONCTIONNEMENT,
D'INVESTISSEMENT ET
DE SERVICE DE LA
DETTE 2018-2019**

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire Harricana doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT que ce budget est équilibré;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant d'un milliard neuf cent neuf millions sept cent deux mille trois cent soixante dollars (1 909 702 360 \$) en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019;



CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux de taxe scolaire nominal est fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation;

CONSIDÉRANT la subvention d'équilibre de 7 848 649 \$;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire effectif est fixé à 0,13694 soit le plus bas taux en vigueur en Abitibi-Témiscamingue en 2017-2018;

CONSIDÉRANT que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur.

ADOPTÉE.

CC-7189-18

**10.7 LIBÉRATION
SYNDICALE SEUAT
ISABELLE DOYON**

CONSIDÉRANT la demande de congé pour libération syndicale;

CONSIDÉRANT les clauses 3-6.03 et 3-6.04 de la convention collective du personnel enseignant;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Carl Périgny,

QUE ce conseil des commissaires autorise un congé à 75 % pour libération syndicale à madame Isabelle Doyon, enseignante à l'école Saint-Félix – Saint-Dominique, et ce, pour l'année scolaire 2018-2019.

QUE ce congé soit et il est autorisé sur un cycle de 9 jours.

ADOPTÉE.

CC-7190-18

**10.8
MODIFICATION AU
PLAN D'EFFECTIFS
DU PERSONNEL DE
SOUTIEN SECTEUR
GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT le plan d'effectifs du personnel de soutien secteur général au 1^{er} juillet 2018;

CONSIDÉRANT l'ajout de ressources pour l'embauche de personnel technique dans le cadre de la mesure 15087 – Plan numérique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Jeanne Grenier,

QU'un poste régulier à temps complet à raison de 35 heures semaine de technicienne ou technicien en informatique soit et il est créé au Service des ressources informatiques.

ADOPTÉE.



CC-7191-18

**10.9 PRÉSENTATION
DES DOSSIERS DE
CANDIDATURE DE LA
CSH AU PRIX COUP
DE CŒUR DE
L'ACSAT ET DE
L'ORDRE DU MÉRITE
DE LA FCSQ;**

CONSIDÉRANT les projets présentés et les recommandations du comité de sélection;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE ce conseil dépose la candidature du projet « Création d'une maison d'édition et de parution d'un conte de l'école Tétreault de La Motte » au prix coup de cœur de l'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue puisqu'il s'agit d'un projet qui se démarque par ses multiples volets soit de persévérance scolaire, d'amélioration des pratiques professionnelles, de collaboration avec ses collègues et participation avec les élèves ainsi de la mobilisation des parents et des partenaires.

QUE ce conseil dépose la candidature de monsieur Francis Audet, directeur du Service des ressources matérielles, pour l'obtention de la médaille d'argent de l'Ordre du mérite scolaire de la Fédération des commissions scolaires du Québec pour son implication bien au-delà de sa tâche dans le domaine de la santé et sécurité.

ADOPTÉE.

CC-7192-18

**10.10A ADOPTION
DES CONTRATS DE
TRANSPORT
SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif de transport du 27 juin 2018;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Carl Périgny,

QUE ce conseil accepte le renouvellement des contrats de transport pour une période de 8 ans soit, de l'année scolaire 2017-2018 à 2024-2025.

QUE le responsable des contrats soit autorisé à signer lesdits contrats de transport pour cette période.

ADOPTÉE

CC-7193-18

**10.10 B TARIFICATION
TRANSPORT
SCOLAIRE
INDEXATION 2018-
2019**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif de transport du 27 juin 2018;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jeannot Létourneau,

QUE ce conseil accepte de reconduire pour l'année 2018-2019 les contrats de transport aux mêmes conditions, en appliquant l'indexation de 1,60 % accordée aux contrats de transport scolaire.

QUE ce conseil accepte la nouvelle tarification pour les contrats de transport par berline et l'indexation de 1,60% de ces contrats, aux mêmes conditions, pour l'année scolaire 2018-2019.



QUE ce conseil accepte la nouvelle tarification 2018-2019, pour le transport lors des sorties éducatives et sportives.

ADOPTÉE.

CC-7194-18

**10.11 A) OCTROI DE POSTE
CONSEILLÈRE
/CONSEILLER EN
INFORMATION
SCOLAIRE ET
PROFESSIONNELLE**

CONSIDÉRANT le poste à combler de conseillère ou conseiller en information scolaire et professionnelle au plan d'effectifs des professionnels;

CONSIDÉRANT la clause 5-2.02 de la convention collective du personnel professionnel;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Jeanne Grenier,

QUE ce conseil des commissaires procède à la nomination de Annie Côté à titre de conseillère en information scolaire et professionnelle, poste régulier à temps plein à raison de 35h par semaine, au Centre de formation générale Le Macadam.

QUE cette nomination soit et prenne effet à compter du 6 août 2018.

ADOPTÉE.

CC-7195-18

**10.11 B) OCTROI DE
POSTE
TECHNICIENNE
/TECHNICIEN EN
TRAVAIL SOCIAL**

CONSIDÉRANT le poste à combler de technicienne ou technicien en travail social au plan d'effectifs du personnel de soutien secteur général;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11B)l)g) de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jean-François Drouin,

QUE ce conseil des commissaires procède à la nomination de madame Virginie Dupuis à titre de technicienne en travail social, poste régulier à temps partiel de nature cyclique à raison de 20h par semaine, à l'école secondaire d'Amos – pavillon La Forêt.

QUE cette nomination soit et prenne effet à compter du 23 août 2018.

ADOPTÉE.

11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général

Aucun rapport d'activité

12. Autres sujets

Aucun autre sujet



8. Huis clos

CC-7196-18

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Jeanne Grenier,

HUIS CLOS

QUE l'assemblée siège à huis clos afin de traiter des points inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

Il est 19 h 51.

Sont présents : les commissaires, le directeur général, le directeur des ressources matérielles et administratives et la secrétaire générale.

8.1 Ajout d'espace

Le directeur général explique que le taux d'utilisation des plateaux sportifs s'élève à 120 %. Dans l'attente de la réalisation du projet d'ajout d'espace, des visites seront réalisées pour trouver des locaux à louer afin de répondre aux besoins de l'offre de sports-études, entre autres du Cherleading et de son développement. Un retour sera effectué prochainement avec une recommandation.

En ce qui concerne le Service des ressources humaines, le directeur général mentionne que dans le cadre du plan d'attraction et de rétention, à titre d'avantage distinctif, la Commission scolaire envisage plusieurs options dont celle d'acheter ou de louer de l'hébergement afin d'offrir ces logements à des candidats provenant de l'extérieur de la MRC d'Abitibi. Des scénarios seront étudiés et présentés au conseil à ce sujet.

Le directeur des ressources matérielles et administratives quitte le huis clos.

Il est 20 h 15.

8.2 Réorganisation administrative

Ce point est traité à la fin du huis clos.

8.3 Action collective frais chargés aux parents

La secrétaire générale informe les membres du conseil des dernières décisions en lien avec le dossier et présente l'échéancier prévu pour les prochaines étapes.

8.2 Réorganisation administrative

La direction générale informe le conseil des derniers mouvements fait au plan d'effectif des directions d'établissement.



CC-7197-18-

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Marc Désilets,

LEVÉ DU HUIS CLOS

QUE le huis clos soit levé.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 30.

13. Clôture de la séance

CC-7198-18

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Carl Périgny,

13. - LEVÉE DE LA
SÉANCE

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 32.

Annie Quenneville, présidente

Johanne Godbout, secrétaire générale